

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 76
Présents et représentés à la séance : 26
Date de première convocation : 3 mars 2014
Date de nouvelle convocation : 11 mars 2014
Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 21 / 03 / 2014



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

Séance du Conseil syndical du 17 mars 2014

OBJET : Avenant n°1 à la convention pour l'aide à l'élaboration du SCoT - Réalisation d'études de spatialisation des enjeux fonciers

L'AN DEUX MILLE QUATORZE ET LE DIX SEPT MARS

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni salle de l'hémicycle à Gap, après convocation légale, sous la présidence de Maurice RICARD, Président.

Membres du conseil syndical :

Etaient présents :

- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : JM. ARNAUD représenté par M. RICARD, R. COSTORIER, C. JOUBERT représentée par R. COSTORIER, M. RICARD,
- Communauté de Communes du Champsaur : I. CHOUQUET, J. FOUGAIROLLE représenté par I. CHOUQUET, C. MIOLETTI représentée par M. MATHIEU, B. ROUSTANG représenté par M. BEYNET, JP. DAVIN
- Communauté de communes du Haut-Champsaur : G. BERNARD
- Communauté de Communes du Valgaudemar : M. MATHIEU, JC. CATELAN, JP. GAUTHIER
- Communauté de Communes du Pays Serre-Ponçon : B. ALLARD LATOUR, A. LONG représentée par B. ALLARD LATOUR
- Communauté d'Agglomération du Gapençais : R. DIDIER représenté par M. GRENIER, M. GRENIER,
- Communes : La Roche des ARNAUDS : M. CHAUTANT, Le Dévoluy : J. PUGET, Montgardin : A. ROULET représenté par J. PUGET, Montmaur : J. BONNARDEL, Oze : M. SAUVEBOIS, Rabou : M. HUBAUD représentée par Y. JAUSSAUD, Rambaud : M. BEYNET, Saint-Etienne-le-Laus : D. FAVERET, Valserres : Y. JAUSSAUD

Etaient excusés :

- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : JB. AILLAUD, M. GAY PARA
- Communauté de Communes du Champsaur : L. DAUMARK, C. PARAVISINI, A. ROBERT
- Communauté de communes du Haut-Champsaur : C. LOMBARD
- Communauté d'Agglomération du Gapençais : JP. COYRET, C. HUBAUD,
- Communes : La Bâtie Vieille : P. GALVAIN, Veynes : C NIVOU,

Etaient absents :

- Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : P. ALLEC, A. BONTEMPS, E. MAS CHAMBON, J. GILLOT, C. VIAL

- Communauté de Communes du Champsaur : JM. GREGOIRE, H. BES, C. BOUCHET, A. IVALDY, R. JOUGLARD, P. ACHARD, JL. ESPITALIER,
- Communauté de communes du Haut-Champsaur : P. RICOU, J. ARNOUX
- Communauté de Communes du Valgaudemar : R. ACHIN, J. MULLER, D. ALLUIS, D. ARMAND, A. FREYNET
- Communauté de Communes du Pays Serre-Ponçon : JP. NICOLAS, F. MICHEL, JP. BROCHIER, B. HODOUL, C. SAUMONT, R. GAUDEMARD, J. SARLIN,
- Communauté d'Agglomération du Gapençais : V. MEDILI, C. FARRET-HUNERFURST, JL. BROCHIER, B. FEROTIN
- Communes : Châteauneuf d'Oze : M. BARTHELEMY, Chorges : C. DURAND, Le Saix : E. ANDRE, Avançon : L. NICOLAS, Chabestan : AM. GROS, Furmeyer : G. PITAVALE, La Bâtie Neuve : J. BONNAFOUX, La Rochette : J. BERNARD REYMOND, Manteyer : G. JULLIEN, Saint Auban d'Oze : JC. ILLY.

Autres personnes présentes :

E. CLAUZIER, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon.

M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise, C. KERNEN, chargée de mission au Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Marc BEYNET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 10 mars 2014 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°10-1348 du 27 octobre 2010 de la Commission Permanente du Conseil Régional approuvant la convention initiale signées par les deux parties,

Vu la délibération du 29 mars 2010 du Bureau syndical du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise,

A la demande du Syndicat Mixte de proroger le délai de réalisation de l'étude de spatialisation des enjeux fonciers, la Commission Permanente du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a, par délibération n°13-1637 du 13 Décembre 2013, accepté et porté la durée de validité de l'étude jusqu'au 30 septembre 2014. Cette étude avait fait l'objet d'une convention sous le numéro de dossier 2009_31873 pour l'aide à l'élaboration du SCoT de l'Aire gapençaise.

Après présentation des modalités de l'avenant, les membres du conseil syndical l'adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés et autorisent le Président à le signer.

Le Président,
Maurice RICARD

